

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021

Date de convocation : 08 mars 2021

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT, Luc THURA.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Laura PETIT DIT DARIEL, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Agnès SUILLLOT, Sylvie TISSERAND.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Laura PETIT DIT DARIEL.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

○ Approbation des Comptes Administratifs 2020 budget

Présentation du compte administratif de la commune par Bernard GAY, 1^{er} Adjoint en charge du budget. L'excédent de fonctionnement s'élève à 260 989.27 € et l'excédent d'investissement s'élève à 188 761.81 €. Les résultats cumulés au 31/12/2020 en excédent de fonctionnement arrêtés à 939 590.65 € et en excédent d'investissement arrêtés à 282 504.63 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de Monsieur le Maire, conformément à la législation.

○ Approbation des Comptes de Gestion budget 2020

Considérant la conformité des écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire statuant sur l'excédent du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

○ Affectation des résultats 2020

L'affectation des résultats cumulés est la suivante :

- En section d'investissement : + 321 734.63 € au compte R 001
- En section de fonctionnement : 939 590.65 € dont 889 590.65 € au compte R 002 et 50 000.00 € affectés à l'investissement au compte 1068.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette affectation de résultats.

○ Vote des taxes

Monsieur le Maire rappelle les taux des 3 taxes pour l'année 2020 :

- Taxe habitation : 8.84 %
- Taxe foncière bâti : 17.02 %
- Taxe foncière non bâtie : 22.31 %

Compte tenu de la mise en œuvre de la réforme des impôts directs locaux, celle-ci entraîne des modifications dans le financement des collectivités locales et du taux de fiscalité directe des communes.

Ainsi pour 2021, :

- Le taux de la taxe d'habitation n'est pas modifiable, il reste à 8.84 %

- A la demande de la DGFIP un nouveau taux de réforme communal sur le bâti foncier doit être voté sur la base du taux communal de 17.02 % auquel s'ajoute obligatoirement le taux départemental de 24.36 % soit un taux de référence communal 2021 de 41.38%
- La taxe foncière non bâti pas de changement : 22.31 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces taux.

○ Provisions pour créances risquant d'être compromises

Sur demande de la Trésorerie, il convient de prendre une délibération de principe pour instaurer les provisions pour créances douteuses en cas de risque de créances impayées. A l'unanimité, le conseil municipal valide cette décision.

○ Vote du budget primitif 2021

M. Bernard GAY rappelle qu'après validation de la Commission finances réunie le 08 mars 2021, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget :

- en fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à 1 719 892.65 €,
- en investissement équilibré en recettes et en dépenses à 516 124.63 €.

○ Coupes de bois 2021-2022

Suite à l'avis du comité consultatif, le Conseil Municipal décide l'ajournement de la parcelle 15.

○ Aménagement du secrétariat de mairie – Lot n°2 – Avenant n°1

Après résultante entre la demande de travaux complémentaires et les travaux supprimés pour le lot n°2 (peinture) auprès de l'entreprise Lédo Platre, le Conseil Municipal valide à l'unanimité de la plus-value s'élevant à 8.63 % du marché soit 426.02 € TTC.

○ Modification d'un emploi vacataire pour les salles

Un emploi d'agent vacataire pour la gestion des salles communales a été confié à une personne en 2008, sur la base d'une rémunération forfaitaire annuelle. Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinu, ce travail doit être rémunéré après service fait sur la base d'un taux horaire.

○ Urbanisme

• Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
COOPERATIVE A COMTE	MONTS ET TERROIRS	Route de Bletterans
Consorts MAGNIEN	SCI FLEURS	Route de Condamine

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
PC	GAUTHIER Claude	Garage
DP	ROUSSOT Robert	Panneaux photovoltaïques
DP	TERRIEN IMMOBILIER	Parking
DP	JANOD GABRIEL	Pose 6 velux + 1 fenêtre en pignon

Dossier	Nom	Objet
DP	TECH POWER	Modification façade
DP	LANNEAU JEAN-YVES	Piscine
DP	BONNAVENT JEAN-MARC	Ravalement façade
DP	AMELOT PASCAL	Pergola
DP	ENERGY GO (CARREL Gaelle)	Isolation extérieure + enduit façades
DP	DARPHIN ANTHONY	Terrasse surélevée en bois
DP	PAGET SEBASTIEN	Pose 4 vélux + 2 oeils bœuf + crépis
DP	GANDELIN MARIO	Clôture

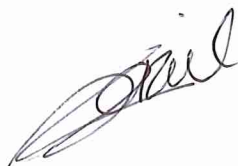
○ Informations diverses

A la demande du Conseil Municipal :

M. le Maire et M. GAY présentent le récapitulatif de l'attestation de compensation de la taxe professionnelle de Courlaoux en fonction des compétences exercées par la Communauté de Commune ECLA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

La secrétaire,
Laura PETIT DIT DARIEL



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU



Compte-rendu affiché le